Image not found or type unknown

Comité de réforme VS médecin traitant

Par **El hachmi bourad**, le **03/05/2017** à **22:06**

Agressé dans le cadre de mon travail je suis depuis le 25 avril 2016 en accident de travail imputable au service. victime d'un stress post traumatique je n'arrive pas reprendre. J'ai été convoqué par un expert à la demande de mon administration (fonction publique d'état) en janvier 2017 pour un passage en comité de réforme le 13 avril 2017.
Aujourd'hui ils ont statué pour un reprise en mi temps thérapeutique mais je ne me sens de prendre et mon médecin traitant ne souhaite pas non plus. Mon responsable m'explique que si je reprend je ne serai plus considéré comme étant en AT. Mais en COM. Alors que le comité de réforme écrit que je ne suis actuellement pas consolidé. Est ce que c'est vrai ? Si mon médecin me prolonge je serai en COM?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés